

B 15 Ch<sup>e</sup>z François Dumoulin.

Au nord, le chemin d'Aubeterre à Michauroy depuis la croix de Michauroy jusqu'au bout de la ligne qui borde ce chemin au Nord-Est; ensuite pour le côté Est de cette piste, on tourne à droite pour prendre à gauche la limite d'un terrain à M<sup>r</sup> Bousquet & Glorieux le long extérieur d'un bâtiment au moins, traverser le Chemin de chez François Dumoulin, puis passer, en ligne droite, à l'ouest et au nord d'une autre terre à M<sup>r</sup> Bousquet, au bout d'une ligne à Jean Lorain, enfin, par le côté nord de cette dernière, atteindre le chemin de chez François Dumoulin à la fugerie; alors, on entre à gauche dans ce chemin où l'on prend à droite le côté Nord jusqu'à Jean Gobet dit Comte, provenant aussi du Chemin du petit Marchais, on en suit le Clos jusqu'au Chemin des Boîges de la prairie au hameau de chez François Dumoulin; là, on entre à droite dans ce chemin pour prendre bientôt à gauche celui qui conduit de ce hameau au petit Marchais et enfin celui qui mène à la croix de Michauroy.

B 16 Le Jardet.

au nord-Est, le chemin de la croix de Michauroy au petit Marchais. - au Sud, le chemin du petit Marchais au Ménillet jusqu'à un bois à droite au bout ouest d'une longue piste dirigée à M<sup>r</sup> Bousquet; alors, et par ce bois, on va passer au bord d'un terrain à une ligne à l'ouest de Jean Gris, dans la ligne qui borde au nord et au sud un autre terrain à Gobet, puis au bout de laquelle on va prendre une autre ligne qui borde au sud-ouest d'une ligne à Jean Robert, enfin, de l'angle nord-ouest de cette ligne et traversant un peu à gauche, on reprendra à droite le côté ouest d'une grande ligne à M<sup>r</sup> Bousquet, atteignant ainsi le chemin d'Aubeterre à la croix de Michauroy limite nord du bien dit.

B 17 Grands champs.

au nord, le chemin des Ménillets au petit Marchais. à l'Est, le chemin de chez François Dumoulin au Colombier jusqu'à l'angle Sud d'une longue piste de terre qui va à M<sup>r</sup> Bousquet. là, on prend à droite le côté Sud de cette piste et la limite Ouest d'une ligne à Jean Lorain, pour atteindre et suivre vers le Sud tout un chemin de la Terrière qui passe au bord d'une assez grande ligne à M<sup>r</sup> Bousquet et au bord d'un autre très-grande au moins; ensuite on quitte ce chemin pour le diriger vers le sud-est et l'ouest, dans la limite de cette terre et gagner ainsi le chemin du grand Marchais à la lavoirie qui complète à l'ouest la limite du bien dit.

B 18 Cœurs du Petit Marchais.

au nord, la route du petit Marchais à Sisselouet à l'Est, le lit de la Lizonne (commune de St Paul), au Sud, la rivière de la Lizonne jusqu'au Chemin de la Gabare; au Sud-Ouest, le côté Nord-Est du dit Chemin; à l'Ouest, & à partir de la rivière de la Gabare, le chemin du Colombier au petit Marchais jusqu'à la route de Sisselouet.

B 19 La Gabare.

au nord, le chemin du Colombier au petit Marchais jusqu'à la route de la Gabare, - au Nord-Est, le chemin de la Gabare faisant limite partie du bien dit. - au Sud-Est et au Sud-Ouest le lit principal de la Lizonne et le bras de cette rivière formant limite avec la commune des allemands (Dordogne) à l'ouest, le bras de la Lizonne qui passe au bout du chemin des prés des marais, et ce chemin.

B 20 Grand Marchais.

au Sud, et à partir de la croix de la Gabare, le chemin du petit Marchais au Colombier. à l'ouest, le chemin des prés des Marais au Grand Marchais, jusqu'à la Cour de Pierre Chauvista; alors, on prend à gauche le côté Sud de cette Cour pour aller passer successivement en ligne droite, à l'ouest de celle-Cour